

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-107-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

**N°107/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020,

**Objet de la délibération :**

**Aide à l'immobilier  
d'entreprise : SCAF des  
plateaux d'Amancey**

| Nombre de membres)    |    |
|-----------------------|----|
| - En exercice :       | 97 |
| - Présents titulaires | 74 |
| - Absent(e)s :        |    |
| · Dont suppléé(e)s    | 5  |
| · Dont représenté(e)s | 9  |
| · Excusé(e)s :        | 1  |
| · Non excusé(e)s :    | 8  |
| - Votants             | 88 |

**Résultat du vote**

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| - Pour :                    | 86 |
| - Contre :                  | 0  |
| - Abstention :              | 0  |
| - Ne prend pas part au vote | 2  |

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

**Procuration**

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s** M. GOSSE Pascal

**Absent(e)s**

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de Communes Loue Lison a délibéré le 25 janvier 2018 pour mettre en place une aide aux entreprises dans le cadre de projets immobiliers (acquisition, création ou extension de locaux destinés aux entreprises).

Cette aide répond à la désignation des EPCI comme chefs de file pour les aides à l'immobilier d'entreprise par la loi NOTRe.

Le règlement d'intervention approuvé et révisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 a déterminé la procédure de constitution et d'examen des dossiers reçus.

La commission n°2 réunie le 30 septembre 2020 a étudié le dossier complet réceptionné suivant :

| Demandeur                   | Commune | Objet  | Montant des dépenses éligibles | Montant d'aide proposé |
|-----------------------------|---------|--|--------------------------------|------------------------|
| SCAF des Plateaux d'Amancey | Fertans | Construction d'un espace de vente pour les produits de la fruitière, des produits régionaux et des produits locaux | 219.420,40 €                   | 10.000 €               |

L'étude des documents et pièces justificatives fournis a confirmé l'éligibilité du porteur de projet à l'aide. La commission n°2 a auditionné le chef de l'entreprise, en présence du maire de la commune concernée, afin de mieux connaître le projet et leur a posé toutes les questions pour formuler un avis.

Pour ce projet et à l'unanimité, la commission a émis un avis favorable pour l'attribution d'une aide sur la base de 5 % des dépenses éligibles et avec un plafond maximum de 5.000 €. La commission a également décidé à la majorité d'allouer le bonus environnemental et sociétal (relevant le plafond d'aide à 10.000 €) compte tenu des efforts développés par l'entreprise pour entretenir et développer les circuits courts, mais également pour la prise en compte de la question de l'accessibilité du futur magasin avec un cheminement piétonnier évitant de longer la RD 9.

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, décide à l'unanimité des membres présents, M. Alexandre COULET et M. Gilles SIMON quittant la salle et ne prenant pas part au vote, d'attribuer cette aide de 10 000 € à la SCAF des plateaux d'Amancey.

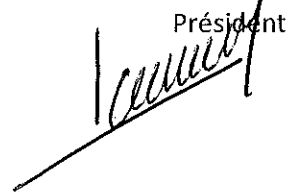
Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'attribution d'aide entre la CCLL, le porteur et le bénéficiaire.

Fait et délibéré en séance, le 15.10.20

Pour extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-107-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020